



## bail commercial de personne physique à personne morale

Par **moniquevl**, le **13/10/2022** à **16:27**

bonjour, j'ai établi un bail commercial à une personne physique qui a transformé son entreprise en SARL à deux gérants.

Dois je faire une avenant au bail ?

Merci pour votre aide.

monique VL

Par **Zénas Nomikos**, le **13/10/2022** à **19:44**

Bonjour,

dites-moi si cet article vous aide, je n'arrive pas à trouver mieux, en l'espèce il faudrait faire un raisonnement par analogie à **savoir qu'il faudrait signer un nouveau bail, et non un simple avenant, avec la société représentée par ses gérants**. De toute façon, une sarl est commerciale par la forme donc nul besoin de stipuler une clause de solidarité entre les deux gérants cosignataires :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/nullite-contrat-conclu-societe-cours-13759.htm>